

Groupe de Travail « Radiofréquences et cancer »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte

En août 2016, la Direction Générale de la Santé (DGS) saisissait l'Anses au sujet des résultats préliminaires de l'étude toxicologique du *National Toxicology Program* américain (NTP) sur l'exposition animale à des radiofréquences. Cette saisine précisait qu'une fois les résultats finaux de l'étude publiés, l'Anses devrait indiquer si ces derniers étaient susceptibles de faire évoluer la classification des radiofréquences établie en 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) (« potentiellement cancérigène pour l'Homme » – groupe 2B). En novembre 2018, le NTP a publié les résultats finaux de son étude, sous la forme de deux rapports.

L'Agence s'intéresse depuis longtemps à la question des effets sanitaires des radiofréquences – incluant le cancer – et a publié plusieurs rapports d'expertise sur le sujet¹ ; l'interprétation par l'Anses des résultats finaux de l'étude du NTP sera conduite dans le cadre d'une expertise globale visant à mettre à jour le niveau de preuve de la cancérogénicité des radiofréquences établi dans son expertise publiée en 2013.

■ Rôle et missions

Le groupe de travail « radiofréquences et cancer » aura pour mission, avec l'aide de la coordination de l'Anses, de réaliser une revue exhaustive de la littérature scientifique. Les experts du groupe réaliseront une analyse critique des données disponibles en matière d'effets cancérigènes des champs électromagnétiques radiofréquences ; les études épidémiologiques, toxicologiques ainsi que celles portant sur les mécanismes biologiques impliqués seront incluses. Le groupe évaluera le niveau de preuve des effets considérés en s'appuyant sur des méthodes reconnues. Ce travail fera l'objet d'un rapport d'expertise collective qui permettra, le cas échéant, la mise à jour des conclusions et recommandations liées à l'exposition des personnes aux radiofréquences émises précédemment par l'Anses (« Radiofréquences et santé », 2013 et « Exposition des enfants aux radiofréquences », 2016).

Afin de mener à bien l'expertise, les experts sélectionnés seront amenés à se réunir en séance plénière une fois toutes les 6 semaines environ, sur une période de 2 ans incluant les phases de recherche, d'analyse et de rédaction et relecture du rapport d'expertise collective. Ce dernier sera soumis à consultation publique avant publication, prévue pour fin 2022.

Le groupe de travail sera rattaché au Comité d'experts spécialisés (CES) « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements », auquel seront régulièrement présentés les travaux du groupe, pour discussion et validation finale des travaux d'expertise collective. Les conclusions du GT et du CES donneront par la suite lieu à un avis de l'Anses.

¹ Rapports d'expertise collective « Radiofréquences et santé » de 2009 et 2013 et « Exposition aux radiofréquences et santé des enfants » de 2016.

■ Composition

Le groupe de travail « radiofréquences et cancer » sera composé d'une douzaine d'experts dont les compétences couvriront les domaines suivants :

- Sciences physiques ;
- Épidémiologie ;
- Toxicologie, biologie et médecine ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Évaluation des risques sanitaires.

Pour connaître les compétences spécifiques recherchées dans le cadre de ce groupe de travail, veuillez vous référer à la fiche « compétences recherchées ».